



Communiqué de Presse

Le projet De Varye rejeté au national

19 juillet 2013

Le projet de centre commercial de Saint Doulchard désapprouvé par la CNAC

Le 3 Avril 2013, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) donnait son approbation à l'unanimité à la construction d'un centre commercial de 16000m² sur la commune de Saint Doulchard, décision immédiatement condamnée par **Mon Cher Vélo**⁽¹⁾.

Le 11 juillet 2013, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) a admis les recours exercés par cinq acteurs contre la décision de la CDAC⁽²⁾.

Mon Cher Vélo se félicite de cette sage décision, neutre, réaliste et objective pour notre agglomération. Ce parc commercial périphérique était un non sens au niveau du commerce, de l'équilibre d'agglomération, de l'emploi, de l'urbanisme, de l'écologie et des déplacements.

En espérant que cette décision fera réagir positivement les élus, les commerçants et les citoyens de l'agglomération et que le recours en cours contre l'importante extension de la galerie marchande du Carrefour, néfaste au commerce du centre ville et des quartiers, sera lui aussi admis.

Mon Cher Vélo est une association de défense des cyclistes quotidiens et de promotion de l'usage du vélo comme moyen de déplacement doux dans de bonnes conditions de fluidité et de sécurité à Bourges et dans tout le département du Cher.

(1) <http://monchervelo.fr/chronique-de-la-mort-du-centre-ville-de-bourges-annoncée/>

(2) <http://www.dgcis.gouv.fr/secteurs-professionnels/decisions-des-cnac-n%C2%BD163-et-164-11-juillet-2013#1874>

Contacts presse :

Adrien Lelièvre, Président de **Mon Cher Vélo** - 06 12 33 13 17